

INFORMATION

CCRF

Dossier de restructuration de la DGCCRF aux oubliettes, dialogue social en berne..

Avec , dites « ça suffit ! »


Dans le quotidien « Le Parisien - Aujourd'hui en France » du 04/03, François HOLLANDE pense confier l'organisation du futur service civique aux stagiaires de...

I'ENA !

Pauvre service civique ! Avec de telles fées devant son berceau, il est déjà fichu avant d'être né !

(« les énarques, tu leur donnes le Sahara : 2 ans après, il faudra qu'ils aillent chercher du sable ailleurs ! » COLUCHE)

La Direction générale a inventé un nouveau jeu : depuis le début de l'année, avec l'approbation de certaines organisations syndicales, elle organise des réunions de groupes de travail « informels », en les prétendant liées à des instances de consultation officielles (CAP, CT directionnel)... ceci avant même la mise en place de ces instances dans leur nouvelle structuration issue du scrutin du 4 décembre 2014 et donc sans approbation d'un quelconque règlement intérieur en fixant le fonctionnement !

En outre, des syndicats représentatifs à la DGCCRF, dont , ont été délibérément écartés, sous des prétextes fallacieux, du premier GT du 29 janvier portant sur l'articulation future du statut d'emploi d'Inspecteur Expert, GT faussement présenté comme lié à la CAP n°2 (dont le règlement intérieur n'avait, évidemment, pas été entériné !).

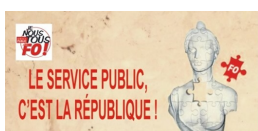
Le second GT, concernant l'application de la circulaire du 19 décembre 2014 relative à la déconcentration de la gestion des agents en DDI s'est terminé en eau de boudin, tout comme le premier !

Le troisième GT du 13 mars prochain, portant sur la revue des missions à la sauce CCRF va, à l'évidence, se décliner sous l'air de « Tout va très bien Madame la Marquise ! »

Pourtant, la mise en cause des missions CCRF ne résulte pas ce qui est couché sur un papier intitulé « cartographie des missions » **mais d'un ensemble d'éléments, dont notamment :**

è **l'inadéquation moyens/missions.** Sur ce point particulier, nous rappelons que le GT directionnel du 13 novembre 2014 avait acté le fait que les mutualisations n'apportaient pas de solutions significatives... c'est sans doute pour cette raison que le n°2 de la DGCCRF entreprend actuellement la tournée des popotes départementales pour vanter les mérites de ladite mutualisation !

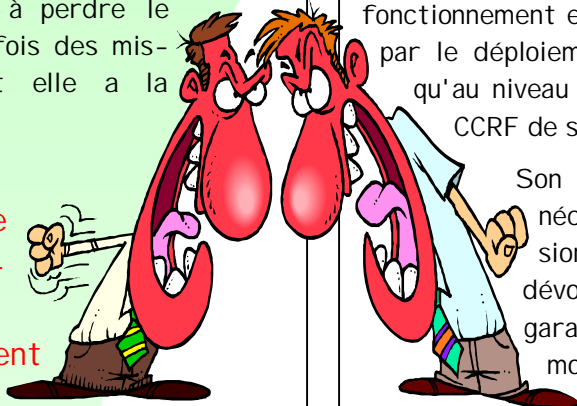
è **l'application du protocole des relations entre les administrations centrales et les services déconcentrés,** qui acte une coupure entre ces deux niveaux et donne une délégation de pouvoir exorbitante aux Préfets pour définir et mettre en œuvre des priorités, chacun au niveau de son « territoire »



La circulaire du 19 décembre 2014 relative à la déconcentration de la gestion des agents en DDI rappelle, ce que certains semblent avoir oublié, les principes de la charte de gestion des DDI du 5 janvier 2010 que **FO CCRF** a toujours dénoncé. La nouveauté est que cette nouvelle circulaire masque mal une volonté de s'attaquer au rôle des CAP nationales sous l'angle de la convergence des calendriers de gestion.

Dans ces conditions, il est bien évident que notre Directrice Générale s'apprête à perdre le contrôle effectif tout à la fois des missions et des agents dont elle a la charge !

Il est donc urgentissime de tenter de faire bouger les curseurs avant qu'il ne soit définitivement trop tard pour les agents, les missions... et la DGCCRF !



Dans ce cadre, pour **FO CCRF**, la revue des missions « CCRF » ne saurait en aucun cas être décrochée de l'objectif ministériel de rétablissement de la chaîne de commandement.

Il est plus que temps de rappeler à notre Directrice Générale qu'une mission lui a été confiée par Bercy, consistant à recenser les différents scénarios pour en évaluer les avantages et les inconvénients au regard de cet objectif.

Pour **FO CCRF**, l'objectif de rétablissement de la chaîne de commandement ne peut se satisfaire du tour de passe-passe consistant, par l'application conjointe du plan d'actions et du protocole d'accord (que **FO** n'a pas signé !), à pallier l'absence de cadres IP par des Inspecteurs experts dits « encadrants ».

Une véritable chaîne de commandement doit être effective, lisible et visible, de l'échelon central jusqu'aux services déconcentrés et se traduire par un fonctionnement en réseau sans barrière ni césure et par le déploiement, dans chaque unité CCRF, jusqu'au niveau infra départemental, de personnels CCRF de statut cadre.

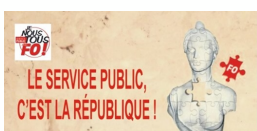
Son rétablissement doit passer par la nécessaire confirmation de la dimension nationale des politiques publiques dévolues à la DGCCRF, assortie d'une garantie de la gestion des missions, des moyens et des personnels CCRF, par la DGCCRF.

Alors, ça suffit !

Il est encore temps d'en finir avec les errements dans lesquels s'enferme la Direction générale : le CT "personnels et missions" doit être installé pour que reprennent de manière sérieuse les discussions sur la nécessaire restructuration du réseau CCRF.



appelle l'ensemble des agents à se réunir en AG et à adresser une motion à la Directrice générale, exigeant la reprise du dialogue.



FORCE OUVRIÈRE
www.ccrf-force-ouvriere.fr

FO
la force syndicale

